



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcmm@libertysurf.fr

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 31

Bulletin interne d'information de la FFCM du 30/11/2021 (v1)

IPNS - Directeur de Publication : J-P Grouzard - Ne pas jeter sur la voie publique

1) 50% de curistes en moins en 2021 par rapport à 2018

L'**optimum** de fréquentation en 2018 frôlait les **600 000** curistes, mais en 2019 une baisse de **19 200** curistes (-3,25%), débuta une **inversion de tendance** au détriment des malades à **petits revenus**

Exemple : *En ce qui me concerne, mes **faibles ressources** ne vont plus me permettre de bénéficier de la cure. Même en étant prise en charge à 100%, Il y a aura le **reste à charge** (taxe sur la cure) et le **logement** qui **augmentent** sans cesse. Ce sera simplement **impossible**.*

Si à partir de 2020, la **pandémie** est devenue la cause **principale** du renoncement de **390 000** curistes, nous disons qu'elle ne doit **pas masquer** ces raisons **économiques** et diverses **dérives** regrettables qui aggravent **en silence** cette dégringolade (**moins 70%** en 2020 par rapport à 2018).

Pour 2021, les **projections** prévoient une fréquentation d'environ **300 000** curistes, ce qui sera mieux que les **190 700** curistes reçus en 2020, mais signera une **baisse** de **50%** par rapport à 2018.

Cette situation ne doit pas **durer** car elle met en **grave péril** le thermalisme **social** et **médicalisé**.

Sous quelles **conditions** et sous quels **délais** pouvons-nous espérer revenir à l'**optimum** de 2018 ?

Sans prétendre répondre de façon **exhaustive** et **certaine** à ces deux questions, nous émettrons quelques **hypothèses**, notre **point de vue** et des remarques frappées au coin du **bon sens**.

Un possible **allègement** des mesures concernant par exemple le port du **masque** et une **diminution** de la **peur** pourraient favoriser le retour de **20 à 25%** des effectifs perdus à l'horizon de 2023.

Il restera encore à amener **150 000** assurés à **revenir** vers le thermalisme social ou à le **découvrir**.

Cela supposera **d'augmenter** le **Service Médical Rendu (SMR)** pour **tous** (donc aussi en 2^e classe), au lieu de le **dégrader** comme certains s'y ingénient, en refusant d'exécuter **intégralement** des ordonnances, en baissant des **temps** de soins, ou le nombre de **zones d'application** pour la boue, ou le nombre des et/ou le temps des **massages**, ou en imposant des **horaires** de soins mal adaptés.

Cette augmentation du **SMR** serait d'autant plus **importante** que les ennemis du thermalisme **social** prétendent que son efficacité reste à **prouver** et parlent de **vacances** payées par la Sécurité Sociale.

Elle permettrait aussi de combattre la **confusion** entretenue entre le thermalisme **médicalisé** et le **bien-être** sur laquelle ils s'appuient pour réclamer le **déremboursement** partiel ou total des cures.

D'ailleurs et sous l'insistance de la FFCM, la **Charte du curiste** notifie : *Les établissements thermaux sont à **distinguer** des centres de thalasso-thérapie et des centres de remise en forme ou de bien-être.*

D'autre part, selon la sagesse populaire, **on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre**.

Si **tous** n'en usent pas, la publicité, l'architecture, le tape-à-l'œil, le marketing, les flatteries ou l'autoritarisme, ne suffiront pas à **attirer** et surtout à **fidéliser** assez de **nouveaux** curistes **sociaux**.

Nous leur préférons un moyen plus **simple**, plus **efficace** et beaucoup **moins coûteux**, à savoir le **bouche-à-oreille** que pratiquent autour d'eux les curistes **satisfaits** de la **qualité** des **soins** et de l'**accueil** rencontrés dans les établissements qui placent ces **deux priorités** avant le reste.

Rappelons aussi la **mise en garde** du Pr. Christian **ROQUES** (membre de l'Académie de Médecine et président du Conseil Scientifique de l'Association Française pour la **Recherche Thermale AFRETH**) : *La recherche de **profit** à court terme conduira à une **confusion** certaine entre ce qui est **médical** et ce qui est **bien-être**. Le risque est aussi une **moindre** qualité des soins qui sont **coûteux** car ils utilisent des produits **chers** et beaucoup de **main-d'œuvre**.*

Appuyons-nous sur l'**esprit** du préambule de la **Convention Nationale Thermale** qui s'engage notamment à : *garantir à **tous** les assurés sociaux l'**égal accès** à un thermalisme de **qualité**, tant sur le plan **thérapeutique** que sur celui de la sécurité sanitaire et des normes existantes pour les installations...*

Sans oublier que le préambule de la Charte du curiste stipule : **Le curiste est traité avec égard**.



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcm@libertysurf.fr

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 30

Bulletin interne d'information de la FFCM du 26/11/2020 (v1 du 26/11/20)

IPNS - Directeur de Publication : J-P Grouzard - Ne pas jeter sur la voie publique

1) Ubi thermae ibi salus (proverbe latin)

Ubi thermae ibi salus peut se traduire par « Où se trouvent les thermes là est la santé » (autrement dit, *Le thermalisme, c'est la santé*) et résume **encore** pour l'essentiel cette réalité **deux mille ans** plus tard.

En effet, les bienfaits du thermalisme **véritablement** social et médicalisé s'apprécie **d'abord** en fonction des **vertus** médicamenteuses **naturelles** des produits thermaux et de la **qualité** comme de la **quantité** des soins dispensés par les **thermes**, mais **pas uniquement**.

La qualité de l'**environnement** naturel immédiat (parcs thermaux, forêts, etc.) ou très proche (parcs naturels, etc.) ainsi qu'une urbanisation et un tissu socio-économique à **taille humaine** font des stations thermales des lieux **conviviaux** où l'on peut se soigner mais aussi se reposer et se distraire.

Enfin, la cure est un moment **privilegié** où l'on quitte un peu la **routine** et les soucis habituels, où l'on retrouve chaque année des **amis** curistes, son médecin, le personnel des thermes, son logeur, son hôtelier, ses commerçants, etc., bref tous ces **êtres** sans qui le plaisir des lieux reste **incomplet**.

C'est donc la **combinaison** des **3 semaines** de soins thermaux, du **dépassement** dans un **environnement** préservé, du « **lâcher prise** » autorisé par le **repos** et/ou par des **activités** liées à la santé et/ou aux loisirs ainsi que la **création** et la **répétition** heureuse de **contacts sociaux**, qui confère une efficacité **thérapeutique** maximale à la cure.

Ce constat fondé sur des **faits** observés de **longue date** et sur le **bon sens**, rejoint aussi le premier principe affirmé par le préambule de la **Constitution** de l'**Organisation Mondiale de la Santé** (OMS) :



Premier principe du préambule de la Constitution de l'OMS :

La santé est un état de **complet** bien-être physique, mental et social et ne consiste **pas seulement** en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition de la santé adoptée en **1946** est en vigueur depuis 1948 et **n'a jamais** été changée depuis.

Vous pouvez consulter l'intégralité de la Constitution de l'OMS sur la page d'accueil du site de la FFCM (tapez **WIX FFCM** sur votre recherche)

2) 1997-2020 : petite histoire de l'organisation indépendante des curistes

Créée le **17 mai 2000** au **Mont-Dore** (63), la FFCM fête donc ses vingt ans. Toutefois, elle n'est pas née du jour au lendemain.

L'histoire débute par les événements qui ont marqué la station en **mai 1997**, avec l'auto-organisation d'un **comité de défense** par les curistes qui a reçu le soutien de médecins attachés à l'**indépendance** et la **liberté** de prescription, et l'attention de la presse, d'élus, d'hôteliers, de commerçants, etc., qui ne souhaitaient pas que leur ville soit trop **inféodée** au nouveau gestionnaire des thermes.

Au summum de son action, il a rassemblé **500** curistes et obtenu le respect intégral des prescriptions médicales (**types** et **temps de soins**), le maintien des **soins** du dimanche après-midi, et **convaincu** pour la **première fois** le nouveau gestionnaire qu'il devait **tenir compte** de l'avis des **curistes**.

En mai **1998**, la situation était apaisée, et nous n'étions plus qu'une dizaine pour fonder l'**Association des Fidèles Curistes Amis du Mont-Dore (A.F.C.A.M.D)** dans la salle du restaurant « La Crémaillère ».

Notre intuition était bonne : dès **1999** nous empêchions le retrait des **infiltrations de gaz** du forfait **Rhumatologie**, et en **2020** nous faisons respecter les **prescriptions médicales** ce qui a permis aux curistes en **Voies Respiratoires** d'échapper à un supplément **non remboursé**.

Voilà ce que nous souhaitons rappeler avant de présenter une **sélection** de nos **actions** entre **2000** et **2020**.



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcmm@libertysurf.fr

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 29

Bulletin interne d'information de la FFCM du 25/11/2019 (v2 du 29/11/19)

IPNS - Directeur de Publication : J-P Grouzard - Ne pas jeter sur la voie publique

1) Confusion et financiarisation, les nouvelles menaces

Le thermalisme **médicalisé** de France n'est devenu vraiment **social** qu'après la fin de la 2^e guerre mondiale, grâce à la création de la **Sécurité Sociale** prévue par le programme connu sous le beau titre "**Les jours heureux**" et qui fut élaboré dans le maquis par le **Conseil National de la Résistance (C.N.R.)**.

La circulaire du 5 janvier 1950 concrétise ensuite pleinement l'aspect **social** et **médical** du thermalisme : "*Tout homme, quelle que soit sa **condition sociale**, a le droit au **benefice** de la cure thermale si son état de **santé** l'exige*".

Mais surtout depuis 1998, des campagnes de calomnie **sapent** l'image du thermalisme social : la médecine thermale serait rarement et faiblement efficace, les cures n'étant dès lors que prétexte à des vacances payées par la Sécu...

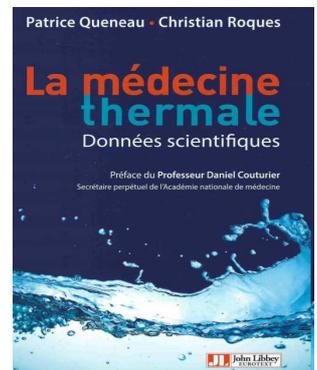
En 2007, Denis KESSLER (économiste et homme d'affaires) déclare : *il s'agit aujourd'hui de **sortir** de 1945, et de **défaire méthodiquement** le programme du Conseil National de la Résistance.*

C'est dans ce contexte que deux nouvelles menaces sont apparues : la **confusion** et la **financiarisation**.

La FFCM s'en inquiète et salue la description **lucide** et **courageuse** du **Pr. Christian ROQUES**, membre correspondant de l'**Académie de Médecine**, président du **Conseil Scientifique** de l'**Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETh)**, et **auteur-coordonateur** avec le **Pr. Patrice QUENEAU** (Académie de Médecine) de l'ouvrage de référence :

"La médecine thermale - Données scientifiques"

(chez John Libbey - mars 2018)



Il cite en conclusion les risques liés à la **confusion** et à la **financiarisation** (Cf. page 371, extraits choisis par la FFCM) :

- La viralité de l'image du bien-être

Les soins de **balnéation** et de **chaleur** apportent un **confort** corporel souvent **mis en avant** dans la **communication**.

La **présentation idéalisée** de ces phénomènes est loin de la **réalité** des **maladies chroniques** que les curistes viennent **soigner** dans les stations. Elle fait apparaître une **image** de **bien-être éloignée** de la **médecine**.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de la considération **plus ou moins mitigée** que les Français portent à la médecine thermale quand ils n'ont pas été amenés à en vérifier les **bienfaits médicaux** sur **eux-mêmes** ou sur **leurs proches**.

C'est sur cela que s'appuient ses **détracteurs** et ceux qui sont à la recherche de **réduction** des **dépenses**.... On ne les fera pas changer d'avis sans **changer l'image**.

- La financiarisation

Jusqu'à là, les entreprises thermales étaient aux mains de la puissance publique ou d'entrepreneurs **familiaux**...

Les uns et les autres géraient leurs établissements de manière profitable, dans le but d'améliorer la **qualité** et la performance de l'outil pour un **meilleur service rendu**...

La **mondialisation**...le **faible rendement** des produits **financiers** ont, entre autres, abouti à voir le marché de **capitaux** investir dans le domaine de la **santé** dans le but d'un **profit** financier **important** et **rapide**...

Mais la recherche de **profit** à court terme conduira à une **confusion** certaine entre ce qui est **médical** et ce qui est **bien-être**. Le risque est aussi une **moindre** qualité des soins qui sont **coûteux** car ils utilisent des produits **chers** et beaucoup de **main-d'œuvre**.



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcm@libertysurf.fr

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 28

Bulletin interne d'information de la FFCM du 20/11/2018 v3
Imprimerie spéciale FFCM - Directeur de Publication - J-P Grouzard

1) Ici la FFCM...les curistes parlent aux curistes

Notre tract "**ici la FFCM...les curistes parlent aux curistes**" et nos réunions ont reçu un bon accueil en 2018, car nous **dévoilons** ce qui se trame, et qu'il est possible de s'organiser pour **résister collectivement**. Nous rendons honneur à tous les diffuseurs, mais la situation exige qu'ils soient **plus nombreux** en 2019, car **chaque curiste** qui lit nos informations **découvre** ses **droits** et peut surtout **sortir de son isolement**. Pour ceux qui ne peuvent pas distribuer à l'entrée des thermes, il est **toujours possible** de toucher vos connaissances, vos voisins, etc., ou de laisser traîner **discrètement** quelques tracts **aux bons endroits**. A vous d'observer **l'environnement**, de faire jouer votre **connaissance du terrain** et votre **imagination**. C'est donc une grande partie de l'avenir de la FFCM qui se retrouve littéralement "entre vos mains".

Alors, que ce soit pour **10** ou **100** tracts, **nous vous attendons** au **06 83 27 22 80** ou ffcm@libertysurf.fr

2) Deux accords de prise en charge par an, c'est possible

Une fausse pratique, non combattue, mais répétée, finit souvent par prendre le masque de la vérité.

Ainsi, les assurés qui ont fait une première cure dans l'année au titre d'une orientation simple (ex : Rhumatologie) ou en double orientation (ex : Rhumatologie et Phlébologie), mais dont l'état de santé nécessiterait une cure supplémentaire, (ex : Voies Respiratoires) voient leur 2^e demande systématiquement rejetée au prétexte "*Qu'un seul accord de prise en charge est possible par année civile*".

Mais en réalité, **aucun article législatif** ou **réglementaire** du **Code de la Santé Publique**, ni du **Code de la Sécurité Sociale**, n'autorise une caisse à refuser systématiquement, et **d'emblée**, un deuxième accord de prise en charge administrative de cure au cours de la même année civile.

En s'appuyant sur cette vérité mal connue, et sur la condamnation d'une caisse dans un cas similaire, la FFCM a rédigé un recours amiable pour le compte d'un adhérent.

Voici un extrait de la réponse de cette caisse suite à notre recours :

"Effectivement, une seconde cure thermale pour une troisième orientation est possible après avis du Médecin Conseil..."

Pour finir, cet adhérent a pu recevoir cette **seconde prise en charge** en 2018.

Ce type de succès, après ceux obtenus à propos de l'indemnisation des **trajets** sur la base de la station la plus **appropriée** à la pathologie des curistes, et non pas sur la base de la station la plus proche du domicile, prouve qu'il est encore possible de faire prévaloir la santé et le droit sur la gestion comptable forcenée qui est si défavorable aux malades qui disposent de revenus faibles ou moyens.

Cela implique évidemment une forte détermination des curistes, qui n'hésitent pas à solliciter leurs médecins pour obtenir les attestations qui renforcent nos dossiers et augmentent les chances de succès.

3) Coup de frein

Après 9 ans de hausse ininterrompue, une **stabilisation** de la fréquentation se dessine pour **2018**.

Des mesures **antisociales** sont surtout en cause, dont la hausse de la CSG qui frappe les retraités qui touchent **+ de 1 200 €/mois** pour une **1 personne seule** et **+ de 1 841 €/mois** pour **2 personnes** ;

- La **suppression** de l'indemnité de **transport et d'hébergement** pour **les curistes en ALD** percevant **+ de 1 222 €/mois** pour **1 personne** et **+ de 1 833 €/mois** pour **2 personnes** (y compris allocations, etc.)

Ajoutons l'explosion du **Reste A Charge** thermal qui passe de **30 €** en 2017 à **40 €** et **+ en 2018 (+ 33%)**, la flambée du prix des **carburants**, de la nourriture, et du **coût de la vie en général**, et tout s'explique...

La hausse de la fréquentation subit donc un **1^o** et sérieux coup de **frein** qui pourrait **s'accroître** en **2019**.

La FFCM agit par un recours devant le Conseil d'État à propos du **Reste A Charge** thermal, et en aidant des curistes devant des Commissions de Recours Amiables et des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale à propos de la mise sous conditions de ressources des curistes en ALD (transport et hébergement).



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcm@libertysurf.fr

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 27

Bulletin interne d'information de la FFCM du 20/11/2017 (v1)

Imprimerie spéciale FFCM - Directeur de Publication - J-P Grouzard

1) S'unir pour mieux se faire soigner et respecter

La modification de certains excipients du Lévothyrox®, sans information des patients, et les qualificatifs souvent méprisants ("*psychose collective, hystérie*") en réponse aux milliers de terribles témoignages des malades apparus au fil des mois (crampes, fatigue extrême, troubles du sommeil, vertiges, etc.), ont encore démontré "*l'insuffisante attention apportée à l'information et à l'expression des patients*", selon **France Assos Santé** qui regroupe 77 associations agréées sur le plan national (dont la FFCM).

Mais suite à la rapide alerte lancée par des patients et des associations (9 000 signalements devant l'Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments, pétitions de plus de 200 000 signatures, etc.), nous constatons l'arrivée en catastrophe d'une alternative en comprimés avec l'ancienne formule, le dépôt de plaintes individuelles ou collectives, une perquisition au siège français du laboratoire incriminé, et même une obligation judiciaire de fournir l'ancienne formule dans le département de la Haute-Garonne.

Sans préjuger du résultat de ces procédures, cette mobilisation prouve déjà la capacité nouvelle des malades à prendre leur santé directement en main, et à faire bouger plus rapidement un "entre soi" qui considère encore trop souvent les patients et leurs associations comme la cinquième roue du carrosse.

Il suffit de se remémorer quelques graves crises sanitaires pour mesurer l'urgence actuelle à structurer et unifier l'action des patients par le biais de leurs associations pour mieux défendre l'intérêt général.

- Affaire de **l'amiante**, avec la 1° alerte lancée en 1906 par un inspecteur du travail, avant d'arriver à son interdiction...en 1997 (un ministre à l'époque parlait déjà "*d'un phénomène de psychose collective*");

- Affaire du **Distilbène®** (1950 à 1977). Cette hormone prescrite pour prévenir principalement les fausses couches devient contre-indiquée en 1977. Selon le réseau associatif "D.E.S France" qui aide les victimes, au moins 160 000 enfants ont reçu ce produit (risques de cancers du vagin et du col de l'utérus).

- Affaire du **sang contaminé** (1980 à 1990). Il avait été décidé pour des raisons d'économie d'écouler le stock de sang éventuellement porteur du virus du SIDA.

- Affaire des **hormones de croissance** (1980 à 1991) malgré l'alerte du Pr. MONTAGNIER en 1980 sur le risque d'utiliser des extraits d'hypophyse prélevés sur un cadavre, et des premiers cas de l'horrible et incurable maladie de Creutzfeld-Jacob en 1985, il faut attendre la fin 1991 pour que la justice soit saisie ;

- Affaire du **Médiator®** (1976 à 2009) Ce produit voisin de l'**Isoméride** interdit en 1997, car il provoquait des fuites au niveau des valves cardiaques, n'est retiré en France qu'en novembre 2009, malgré l'alerte lancée en mars par le Dr FRACHON et l'interdiction du Médiator depuis 2003 en Espagne et en Italie ;

- Affaire de l'antiépileptique **Dépakine®** (1967 à maintenant) L'association de défense des victimes de la Dépakine qui représente les enfants atteints par la Dépakine "in utéro", vient de saisir la justice.

On estime que 2 150 à 4 100 enfants ont développé des malformations congénitales graves. En ajoutant ceux qui sont atteints de retard du développement, un total de 14 000 victimes n'est pas à exclure.

Ces exemples, auxquels il faut ajouter les problèmes généraux comme les erreurs médicales évitables qui représentent environ 60 000 cas/an, soit la 3° cause de mortalité après le tabac et l'alcool, sont autant de raisons qui ont poussé à la création de France Association Santé.

Le respect souvent insuffisant du vécu des patients et le manque de prise en compte de l'avis et de l'expertise de leurs associations, sont aussi en cause.

Ainsi, diverses instances ne prévoient pas d'inclure un représentant des patients, même à titre consultatif.

C'est le cas de la **Commission Paritaire Nationale du Thermalisme (CPNT)**, qui ne réunit que les établissements thermaux et l'Assurance maladie à titre délibératif, et, éventuellement, les médecins thermaux à titre consultatif.

C'est pourquoi des associations agréées, avec l'appui de France Assos Santé, ont demandé que la FFCM siège à titre consultatif au sein de la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme dès 2018.

Nous attendons la réponse à cette demande fondée sur la démocratie en santé et 17 ans d'expérience.



F.F.C.M INFORMATION N° 26

Bulletin interne d'information de la FFCM du 01/12/2016 (v1)
Imprimerie spéciale FFCM - Directeur de Publication - J-P Grouzard

1) Éditorial : Indépendance - Union - Action

Dans notre société en passe de perdre tout sens des principes et des limites au profit de « *la liberté d'agir du renard dans le poulailler* », les attaques plus ou moins sournoises s'accroissent contre le thermalisme social et médicalisé et contre notre système de santé solidaire issu des orientations du **Conseil National de la Résistance (CNR)** en général.

Le combat mené par la FFCM en toute indépendance depuis plus de 16 ans doit donc s'amplifier.

- **L'indépendance** à tous les niveaux est le premier devoir que nous devons respecter, et c'est la moindre des choses quand on s'attelle à représenter les intérêts propres des curistes assurés sociaux.

C'est bien notre indépendance d'idée et d'action, mais aussi organisationnelle et financière assise sur le bénévolat, et notre indépendance à l'égard de tout organisme d'État, parti politique, syndicat, association, et groupements divers, qui nous permet d'établir des rapports corrects, et quelquefois de mener des actions convergentes avec des organismes et des personnalités en rapport avec nos préoccupations.

En fonction de ces principes, nous entretenons des rapports avec l'Assurance maladie, le Ministère de la Santé, le CNETh, les syndicats de médecins thermaux, l'UFC QUE-CHOISIR, etc.

Nous pouvons même nouer des partenariats comme celui passé avec l'Université Thermale (UTEPSIA).

- **L'union** organisationnelle des curistes avec pour objectif primordial la défense de l'aspect **social** et de l'aspect **médical** du thermalisme a toujours été notre but, et vient de remporter un beau succès en 2016.

Nous saluons en effet l'affiliation à la **FFCM** de l'**ACCB** (**A**ssociation des **C**uristes de **C**apvern-les-**B**ains, la station du rein) que nous accueillons avec plaisir pour la 1^o fois en pages 2 et 3 de ce bulletin.

L'ACCB, qui continue son action locale, nous rejoint pour s'inscrire dans une action collective nationale.

Vous trouverez plus de détails sur l'ACCB en allant sur leur blog <https://curistesdecapvern.wordpress.com/>

Ce renfort de l'**A.C.C.B** (352 adhérents), est un honneur pour la FFCM, mais c'est avant tout une belle contribution des curistes de Capvern-les-Bains à la cause du thermalisme social et médicalisé de France.

- **L'action** renforcée en faveur de l'amélioration de l'accès à des soins thermaux de qualité suffisante et égale pour tous doit logiquement résulter de l'indépendance et de l'union des curistes.

En effet, si nous sommes conscients de nos limites et de nos modestes moyens, nous ne sommes pas là pour plastronner ni pour banqueter, mais bien pour agir au service et avec les curistes assurés sociaux.

Toutefois, il ne faut pas se leurrer, car les temps sont difficiles et sans une implication plus forte des curistes, la seule affirmation verbale de ces principes de bons sens ne suffit pas. Il faut des actes.

- Le premier acte, celui que tout curiste peut commettre en toute facilité, est tout simplement d'adhérer ou de rester fidèle à la FFCM et à l'ACCB.

Au vu des résultats obtenus bénévolement par la FFCM (*Cf. page 4*), et par l'ACCB (*Cf. pages 2 et 3*), et le montant dérisoire de nos cotisations (10 €/an pour la FFCM et 5 €/an pour l'ACCB), cela paraît évident.

- Le deuxième acte demande un peu plus d'implication.

Il s'agit par exemple de signer une pétition, de faire connaître autour de vous notre existence en parlant de nos actions, en incitant le cercle de vos connaissances à visiter nos sites d'information, etc.

Il peut aussi s'agir de nous communiquer toutes informations (articles de presse, imprimés de réservation, textes légaux, etc.), qui peuvent nous aider. Sachez que ce travail de renseignement est très important.

- Le troisième acte implique carrément un minimum de courage et de dévouement bénévole.

Il peut s'agir par exemple de témoigner par écrit (voie postale et/ou électronique) de faits constatés à votre rencontre ou à celui d'autres assurés sociaux, et qui relèvent du domaine d'intervention de la FFCM, à savoir exclusivement les cures prises en charge par les caisses de l'Assurance maladie.

Enfin, et c'est de cela dont il y a le plus besoin, il s'agit par exemple de distribuer officiellement nos informations et/ou de s'investir au titre de Délégué de station et/ou de Délégué national.

Voici donc les 3 degrés d'action que nous vous proposons, à vous de choisir, à vous de décider...



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association loi de 1901 agréée par la Ministère de la Santé

Siège social: 2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes

Tél+Fax 02.43.21.65.78 - Mobile 06.83.27.22.80 - ffcm@libertysurf.fr

<http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 25

Bulletin interne d'information de la FFCM du 19/11/2015 (v1)

Imprimerie spéciale FFCM - Directeur de Publication - J-P Grouzard

1) Éditorial : La longue marche vers le thermalisme social

Aujourd'hui comme hier, divers moyens sont utilisés pour affaiblir l'aspect social du thermalisme et nier son intérêt médical dans le but d'abaisser le taux de prise en charge avant un déremboursement total.

C'est pourquoi nous vous proposons un aperçu historique du chemin parcouru pour arriver au thermalisme social et médicalisé décidé en 1945, et qui permet aujourd'hui à plus de 500 000 patients, dont beaucoup à revenus modestes, de bénéficier des bienfaits de la plus ancienne des thérapeutiques.

L'accès aux eaux thermales fut entrouvert aux indigents au 13^e siècle, à l'exemple du "Bains des Ladres" d'Ax-les-Thermes (09), qui recevait dès 1260 (sous Saint-Louis) « *les lépreux et autres malheureux.* »

On trouve encore trace de cette tradition en 1616 à Plombières (88), tandis qu'en 1666, (sous Louis XIV), une forme d'aide sociale pouvait être attribuée en Alsace aux curistes peu argentés.

En 1741, (sous Louis XV), à l'exemple de Nérès (03) et Évaux (23), l'adjudication des sources étaient subordonnée à l'obligation: « *De traiter et soulager les pauvres gratuitement, chacun d'eux bénéficiant de pensions, de droits spéciaux, d'exemptions fiscales et d'un logement de service.* »

En 1797 (sous la Révolution) il fut stipulé que les indigents: « *recevront gratuitement le secours des eaux minérales.* » Une circulaire de 1799 ajouta: « *leurs frais de voyages et de séjours sont à la charge des communes qui les ont envoyés.* »

Vers 1820 (sous la Restauration), seuls quelques départements subviennent à ces dépenses, tandis que les autres s'y refusent, générant des impayés que l'Etat doit prendre en charge bon gré mal gré.

Jusqu'au début du 20^e siècle, les pauvres furent plus ou moins bien traités selon les stations qui mettent souvent des hôpitaux civils inconfortables et exigus à leur disposition, et qui réservent les cures thermales de bonne qualité aux plus aisés...c'était paraît-il " La Belle Époque " (1879-1914).

Les classes moyennes, et bien entendu les ouvriers et les employés, ne purent bénéficier des cures qu'en petit nombre, du fait de l'absence d'une couverture sociale suffisante et généralisée.

Toutefois, en 1928 et 1930 les premières Assurances Sociales intégrèrent la couverture des frais d'hospitalisation et de traitements dans un établissement de cure et les frais de transport.

Mais en 1937, il fallut constater que: « *l'insuffisance des prestations allouées, leur caractère exceptionnel, et la diversité des tarifs de remboursement, freine l'émergence d'un thermalisme pour tous.* »

C'est donc l'instauration de la Sécurité Sociale en 1945 (il y a 70 ans cette année !), conformément au programme du Conseil National de la Résistance (CNR), qui a enfin ouvert la voie à un vrai thermalisme social, c'est à dire accessible à tous, grâce à une prise en charge conséquente et effective par la nation.

Les ordonnances de 1945 instituèrent la couverture en prestations légales : « *Des honoraires médicaux, frais de pharmacie, forfait thermal versé à l'établissement, forfait d'hébergement, frais de transport pour les curistes libres, du prix de journée pour les curistes hébergés en hôpital thermal et pour les mineurs séjournant en Maison d'Enfant à Caractère Sanitaire (MECS), de la perte de salaire éventuelle.* »

Puis la circulaire du 21 mars 1947 généralisa la prise en charge des cures par la Sécurité Sociale.

Il fallut cependant attendre la circulaire du 5 janvier 1950 qui précisa : « *Tout homme, quelle que soit sa condition sociale, a le droit au bénéfice de la cure thermique si son état de santé l'exige.* », pour que soient définis 2 forfaits de prise en charge, l'un pour les soins, l'autre pour le transport et l'hébergement.

Mais l'ordonnance du 30/12/1958 a dénaturé cet aspect social en limitant la participation des Caisses aux frais de séjour en hôpital thermal et de maisons d'enfants, en obligeant à faire la cure durant les congés payés, et en restreignant la prise en charge aux seuls bénéficiaires au très bas plafond de ressources.

Divers décrets pris en 1960, 1967 et 1969, permirent toutefois de restaurer l'essentiel de l'esprit du CNR.

Depuis une quinzaine d'années, les adversaires du thermalisme social, avec l'appui de certains médias, entretiennent une campagne de dénigrement qui s'inscrit dans le but avoué en 2007 par Denis KESSLER (économiste et homme d'affaire, ancien vice-président du MEDEF): « *il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance.* »

Ainsi nous connaissons, au-delà des arguties et des masques, la motivation centrale de nos détracteurs.



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association loi de 1901 agréée par la Ministère de la Santé

Siège social: 2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes

Tél+Fax 02.43.21.65.78 - Mobile 06.83.27.22.80 - ffcm@libertysurf.fr

<http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>



F.F.C.M INFORMATION N° 24

Bulletin interne d'information de la FFCM du 30/10/ 2014 (V5, MAJ du 15/02/15)
Imprimerie spéciale FFCM - Directeur de Publication - J-P Grouzard

1) Efficacité du thermalisme médicalisé : ce sont les curistes qui en parlent le mieux

Le bon sens voudrait que l'avis des curistes en matière d'efficacité thérapeutique du thermalisme, soit mieux recherché et surtout pris en compte.

En effet, ils sont avec leurs médecins, les premiers et principaux qualifiés pour en juger.

Comme la parole leur est rarement donnée, la FFCM a sélectionné quelques témoignages parmi tant d'autres car la place nous manque.

"Deux cures thermales à La Roche-Posay pour traiter un psoriasis de naissance résistant à tous les traitements depuis 45 ans et ...plus rien ! Alors que l'on donne de la chimio à certains."

"J'ai subi l'ablation de la vessie et de la prostate en 2010. Entre autres conséquences, des infections urinaires à répétition avec prises d'antibiotiques 2 à 3 fois par an. Sur conseil de mon urologue après une énième infection, cure à La Preste (Pyrénées-Orientales) sans prise d'aucun médicament.

3 semaines de cure en octobre 2013, aucune infection pendant une année mais les bienfaits s'estompent avec le temps bien sûr. Je recommence ma cure en ce mois d'octobre 2014."

"Après 10 ans de "traitement" (cortisone à haute dose), des hospitalisations dues à des crises d'asthme, 2 opérations à cause de polypes dans les sinus, (perte de l'odorat, etc.), et en désespoir de cause, mon médecin m'a envoyé au Mont-Dore. Au bout de 3 années j'avais diminué ma consommation de médicaments de 70% et retrouvé partiellement l'odorat. Après 10 ans de cure, plus de crises d'asthme, et j'ai retrouvé largement l'odorat. Bien sûr, les effets s'estompent au fil des mois, et je sais que je dois y retourner aussi longtemps que je le pourrai. Merci au thermalisme et au médecin qui m'a permis de retrouver la vie normale à laquelle je ne croyais plus."

"Un frère qui en meurt, une amie amputée, et moi qui suis également atteinte d'artérite des membres inférieurs...On a beau nous dire que c'est l'obstruction d'une ou plusieurs artères qui prive le muscle de son apport de sang purifié et provoque des douleurs difficilement supportables à la marche, et que les techniques chirurgicales des hôpitaux modernes permettent de voir dans l'artère et de la nettoyer. Après 12 interventions chirurgicales en 4 ans, j'ai quand même appris qu'il existait à ROYAT, un établissement thermal qui avait pour spécialité la lutte contre l'artérite et la FFCM m'a fortement recommandé son efficacité.

Après avoir essayé l'incompréhensible refus de praticiens qui considèrent que les cures ne servent à rien, j'ai failli être découragée...cependant, j'ai persisté, et à 93 ans, je vais effectuer ma 4^{ème} cure. Depuis, je n'ai plus subi d'intervention chirurgicale pour artérite. C'est formidable."

Cela, ce sont les faits, mais curieusement, ce sont surtout ceux qui nient l'évidence de cette efficacité (la plupart n'ayant pourtant jamais effectué la moindre cure !) que l'on entend le plus.

La FFCM estime que le principal motif de cette attitude malhonnête, tient au fait que ces gens là n'admettront jamais l'aspect social du thermalisme, car il permet depuis 1947 au "petit peuple" qui constitue la grande majorité des curistes, d'accéder à des soins réservés jusqu'alors aux plus aisés.

Nous savons que certains entendent profiter de la crise actuelle pour salir et liquider le thermalisme social comme ils ont encore tenté de la faire en décembre 2013 en voulant abaisser le taux de prise en charge de 65 à 35%. La manœuvre a échoué de justesse, mais ils recommenceront.

C'est pourquoi l'unité des acteurs du thermalisme social et médicalisé est une obligation rappelée lors du V^o congrès de la FFCM, et à laquelle elle s'attelle avec ses modestes moyens mais de tout son cœur, grâce au dévouement de ses bénévoles, au soutien des curistes et de tous ceux qui ont compris l'enjeu.



Découvrez
Aquaë - l'officiel Thermalisme Thalasso & Spa
L'outil de veille indispensable pour tous les acteurs des filières de soins et de bien-être
Une source d'information fiable et indépendante

Lettre bimensuelle : 22 numéros/an
12 pages déclinées en thématiques :
actu, stratégie économique, communication et marketing,
santé & recherche, juridique, innovation, zoom
Magazine hors-série : 2 numéros/an
Des ressources en ligne : www.aquae-officiel.fr

Informations et numéro gratuit sur www.aquae-officiel.fr



<http://www.aquae-officiel.fr>

<http://www.officiel-thermalisme.com/>

